



CHARTRE « VILLE - HANDICAP »

Préambule

Permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté : tel est l'objectif de la Charte « Ville-Handicap ». La construction de nos villes ainsi que leur évolution n'ont pas été pensées pour les personnes handicapées et leur accessibilité reste encore illusoire dans bien des domaines. Ce constat appelle une réponse volontariste de la part des élus : Il faut que les villes s'adaptent à leurs citoyens, ce n'est pas aux citoyens de s'adapter à la ville.

Beaucoup de personnes en situation de handicap souhaitent vivre et s'intégrer, en fonction de leurs capacités, en milieu ordinaire, c'est-à-dire en dehors d'établissements spécialisés. Toutefois elles se trouvent souvent confrontées à des difficultés de tous ordres, matérielles, juridiques, économiques mais aussi culturelles. La Charte « Ville-Handicap » de la Ville de Lanester entend abattre les obstacles qui se dressent devant les personnes handicapées pour leur permettre d'accéder au droit à la Ville dont chacun doit pouvoir naturellement bénéficier.

La volonté de promouvoir une vie quotidiennement plus solidaire et de favoriser un partage, à égalité, des conditions de vie dans la cité, sont les grands principes qui sous-tendent la philosophie de cette Charte. Ils ont été portés par l'ensemble des concepteurs de ce document qui est le fruit d'une élaboration progressive et partagée entre les Personnes Handicapées, la Ville, les Associations, les Parents, les Elus, les Personnalités qualifiées et les Agents communaux. L'implication de l'ensemble de ces acteurs fait de la Charte Ville-Handicap un document vivant au rythme de notre ville et des projets de chacun.

Les grands objectifs fixés de manière collective par cette Charte doivent constituer des éléments de référence et un véritable code de conduite pour l'action de chacun.

Permettre le droit à la ville aux personnes handicapées, c'est œuvrer en faveur de la citoyenneté, de l'égalité et de la démocratie pour l'ensemble de la collectivité. Faire de la Ville un espace toujours plus fraternel, c'est tout le sens de la Charte « Ville-Handicap » de Lanester.

Thérèse THIERY
Maire de Lanester
Conseillère Générale du Morbihan

Sensibiliser, communiquer, encourager la solidarité

Mieux connaître les personnes handicapées vivant à Lanester, leurs besoins, en leur donnant la parole et en encourageant des solidarités concrètes les concernant

- Donner la possibilité aux personnes handicapées et à leurs familles de se faire connaître
- pérenniser le comité de pilotage pour l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées
- Soutenir toutes les initiatives de dialogue et d'entraide avec les personnes handicapées
- Permettre la réflexion et le débat sur le handicap et l'intégration
- Consacrer régulièrement des articles à cette thématique dans le magazine de Ville et le site internet
- Tous les deux ans proposer aux lanestériens une semaine d'animations et de rendez-vous sur le thème de l'intégration, la « semaine de l'intégration »
- Participer aux campagnes de sensibilisation initiées au plan national ou départemental, dans le magazine, le site internet et en mettant gratuitement à disposition le réseau municipal d'affichage.
- Mettre à disposition une information accessible à tous
- Dans la logique du guichet unique regrouper au point bleu du CCAS les informations relatives à la vie quotidienne des personnes handicapées
- Rendre accessible l'information : documents en gros caractères ou en braille, informations sonores, lumineuses, utilisation de pictogramme, d'images...
- Insérer dans le guide pratique de Lanester toutes les informations utiles aux personnes handicapées
- Indiquer sur le plan de la ville les lieux accessibles et les places de stationnement réservées
- Concevoir à l'échelon du pays de Lorient, un guide pratique en faveur des personnes handicapées

Accueil dans les services publics et privés

Sensibiliser et former

- Nommer une personne "chargée du handicap" dans la commune : personne référente des actions menées, du suivi, des évolutions, pouvant faciliter l'intercommunalité et assurer la poursuite du projet.
- Sensibiliser les professionnels des services publics et privés au handicap et aux maladies invalidantes, notamment grâce à des partenariats avec des personnes handicapées et leurs associations

- Former les agents d'accueil à l'information et à l'orientation des personnes handicapées
- Former des personnes « ressources » aux différentes techniques de communication : braille, langue des signes française, langue parlée complétée, prises de notes écrites et projection
- Faire connaître les différentes cartes et mentions dont peuvent être titulaires les personnes handicapées : carte d'invalidité, carte verte "station debout pénible", carte "urgence toilettes"...

Développer l'accessibilité des équipements et services en prenant en compte tous les handicaps

- Réaliser un diagnostic de l'accessibilité des équipements et services avec les personnes handicapées : questionnaire et expérimentation de terrain
- Veiller au respect de la réglementation dans tous les établissements recevant du public, neufs ou réhabilités en sollicitant systématiquement la commission accessibilité et en suivant ses avis
- Prévoir et programmer les adaptations nécessaires dans les bâtiments et équipements publics anciens
- Valoriser les établissements qui jouent la carte de l'accessibilité, notamment en les identifiant dans le guide pratique et sur le site internet de la Ville
- Faire connaître les solutions et pratiques innovantes et permettre le transfert d'expériences entre services, notamment en s'en faisant l'écho dans les supports de communication de la Ville et auprès des autres médias.

Aménager et équiper l'espace public

- Mettre à disposition des toilettes publiques en nombre suffisant, bien réparties sur le territoire de la commune, accessibles et adaptées
- Installer des bancs publics adaptés (hauteur, accoudoirs...), en nombre suffisant, bien répartis sur le territoire de la commune, notamment aux arrêts de bus
- Définir l'emplacement de ces équipements en concertation avec le comité accessibilité et intégration des personnes handicapées.

Culture

Permettre aux personnes handicapées l'accès à l'enseignement, à la pratique et à l'expression culturelle et artistique

- Améliorer l'accès des personnes handicapées aux structures ou associations d'enseignement ou de pratique culturelle et artistique.
- Promouvoir leurs spectacles, expositions et autres créations, notamment en les inscrivant dans la programmation culturelle de la ville

- Développer le fond sonore et braille de la médiathèque, encourager les échanges avec d'autres fonds
- Etudier les dispositifs techniques favorisant l'accessibilité à la lecture (tourne pages automatique...)

Améliorer l'accès à la culture des personnes handicapées en qualité de spectateur ou visiteur

- Améliorer l'accessibilité des équipements culturels par des aménagements ou l'installation de dispositifs techniques

Sport

Permettre aux personnes handicapées d'accéder à l'enseignement, à la pratique et à la compétition dans le domaine sportif

- Favoriser l'intégration des personnes handicapées dans les associations sportives
- Améliorer l'accessibilité des équipements sportifs et de loisirs par des aménagements ou l'installation de dispositifs techniques : gymnases, piscine, patinoire, karting...

Développer le sport adapté et le handisport

- Favoriser les structures associatives dont l'objet social vise la promotion et le développement du sport adapté sur Lanester et le Pays de Lorient .
- Aménager et équiper les équipements sportifs pour la pratique handisport
- Favoriser les partenariats entre des associations sportives pour personnes valides et les associations de sport adapté ou de handisport, dans la continuité des expériences déjà menées par Lanester Sport adapté avec La boule Lanestérienne et Courir à Lanester.
- Encourager les manifestations sportives auxquelles participent les personnes handicapées

Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Permettre l'accès des personnes handicapées au Cyberlan

- Aménager et équiper(en matériel et logiciels)le cyberlan au bénéfice des personnes handicapées
- Organiser des séances d'initiation et de formation adaptées aux différents handicaps

Améliorer l'accès à Internet des personnes handicapées

- Concevoir des sites accessibles (bornes, médiathèque...)



Enfance et éducation

Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches et haltes garderies

Favoriser la scolarisation des enfants et jeunes handicapés

- Développer les liens de scolarisation avec les familles pour accompagner leurs enfants et les sécuriser
- Réaliser un état des lieux croisé de l'offre et de la demande en matière de scolarisation des enfants et jeunes handicapés à l'échelle de l'agglomération (croiser les sources administratives)
- Soutenir la mise en œuvre du plan handiscol à Lanester
- Développer l'accueil des enfants et jeunes handicapés dans les établissements scolaires classiques du secteur, individuellement ou au sein de classes spécialisées (CLISS, UPI)
- Agir pour obtenir le nombre nécessaire d'auxiliaires d'intégration scolaire dans les établissements scolaires de la commune
- Sensibiliser les enseignants à l'accueil d'élèves handicapés, en l'intégrant dans le cursus obligatoire de l'IUFM
- Sensibiliser les directions d'établissement et les équipes pédagogiques à l'accueil d'élèves handicapés
- Vérifier qu'il y ait pour chaque niveau d'enseignement un établissement accessible.

Faire de l'école un lieu d'information et de sensibilisation au handicap

- Promouvoir les projets pédagogiques et les initiatives développés par les établissements dans le domaine du handicap et de l'accessibilité
- Favoriser la programmation des débats, spectacles... sur le handicap ou par des personnes handicapées dans les établissements scolaires
- Encourager des partenariats entre établissements classiques et spécialisés

Développer l'accueil des enfants et jeunes handicapés dans les structures périscolaires

- Poursuivre la mise en œuvre de la charte « accueil publics spécifiques » et l'améliorer
- Améliorer la formation des animateurs à l'accueil des enfants et jeunes handicapés, à l'image de l'action de formation à l'art-thérapie développée en 2004

Emploi et formation

Favoriser l'insertion et l'intégration des personnes handicapées dans le milieu professionnel ordinaire

- Respecter la réglementation en matière d'emploi des personnes handicapées, dans les secteurs public et privé
- Mener des actions de communication pour faire connaître les possibilités offertes par l'AGEFIPH (Association nationale de gestion du fond pour l'insertion professionnelle des handicapés) en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées
- Accompagner les personnes handicapées dans leur parcours professionnel et la définition de leur projet
- Accompagner les personnes handicapées à la recherche d'emploi, l'acquisition d'une qualification, création d'entreprise...
- Réunir les conditions techniques et humaines d'une bonne intégration des personnes handicapées dans les structures qui les emploient

Développer et soutenir le travail en milieu protégé

- Maintenir un effort régulier de création de places en milieu protégé
- Veiller à améliorer l'adéquation entre le projet professionnel et les capacités de la personne handicapée et son poste de travail
- Confier, dans le respect du code des marchés public, des commandes de biens ou de prestations aux structures de travail protégé pour leur offrir des débouchés

Développer l'économie sociale et solidaire

- Permettre aux personnes handicapées d'intégrer des activités d'utilité sociale selon leurs compétences
- Développer les chantiers d'insertion

Favoriser l'accès à la formation des personnes handicapées

- Développer l'accès des personnes handicapées aux organismes de formation
- Développer des formations spécifiques qui leur soient destinées
- Définir des parcours de formation adaptés

Logement et vie à domicile

Améliorer l'information et l'accueil des personnes handicapées dans le domaine du logement

- Réaliser un état des lieux de l'offre et de la demande en matière de logement des personnes handicapées sur la commune

- Améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les services liés au logement : bailleurs sociaux, agences immobilières, services d'information sur le logement, associations de locataires, foyers...
- Faire avancer les aides légales et les aides sociales

Développer et diversifier le parc de logements adaptés ou adaptables

- Aménager et équiper les logements sociaux existants, en particulier ceux déjà occupés par des personnes handicapées ou leur proposer un logement adapté
- Respecter les pourcentages réglementaires pour tout programme de construction neuve
- Créer des structures d'hébergement adaptées ou spécialisées répondant aux besoins d'accueil des personnes handicapées
- Expérimenter de nouvelles formes d'habitat collectif
- Développer et diversifier les logements adaptés ou adaptables et les réserver

Faciliter la vie à domicile des personnes handicapées

- Par toute aide financière, permettre aux personnes handicapées d'accéder aux aides humaines leur permettant de vivre dignement à leur domicile
- Développer l'offre de prestations de maintien à domicile, en étendre le bénéfice à l'ensemble des personnes en perte d'autonomie, au travers du Point Bleu
- Développer la formation du personnel du Point Bleu intervenant chez les personnes handicapées
- Valoriser les métiers de l'aide à domicile, proposer des formations en cours d'emploi, en partenariat avec les organismes de formation concernés, développer des échanges entre professionnels, la prise de recul grâce au travail de supervision
- Permettre la participation des personnes handicapées au tri sélectif containers adaptés et situés dans des locaux accessibles reconnaissance tactile des bacs (handicap visuel) aide au transport des encombrants.

Citoyenneté et vie sociale

Améliorer l'accès à l'information et la participation des personnes handicapées

- Equiper les lieux de réunion et de débat de dispositifs techniques pour les personnes sourdes et malentendantes : boucles magnétiques, transposition de la voix en texte, traduction en langue des signes française...et prévoir des signalisations lumineuses en complément d'informations sonores.
- Mettre en place des aides techniques et humaines pour les personnes aveugles et malvoyantes : édition de documents en gros caractères et en braille, installation de bornes lisant les documents...

- Prévoir des aides techniques et humaines pour les non-lecteurs, utiliser notamment des pictogrammes, des images...
- Mettre en place des aides techniques pour les personnes à mobilité réduite

Simplifier les procédures administratives

- Simplifier les documents administratifs et permettre l'utilisation de tampons-signature
- Développer les procédures et les formulaires en ligne
- Développer l'utilisation de la carte vitale par les usagers et les professionnels de santé

Faciliter l'exercice du droit de vote par les personnes handicapées

- Améliorer le transport des personnes handicapées les jours de scrutin
- Inciter à l'entraide, notamment au niveau du voisinage, pour se rendre au bureau de vote
- Informer les personnes handicapées sur leurs droits : vote par procuration, aide d'une tierce personne...
- Sensibiliser les membres du bureau de vote à l'accueil des personnes handicapées
- Assurer l'accessibilité de l'ensemble des bureaux de vote de Lanester, prévoir des isolements et autres mobiliers adaptés, des places de stationnement réservées..

Permettre aux personnes handicapées de participer aux instances de démocratie participative

- Mettre en place un système de parrainage, en particulier dans les conseils de quartier : une personne valide accompagne et seconde une personne handicapée pour, selon les cas, se rendre à la réunion, s'intégrer aux débats, accéder aux documents écrits.
- Mieux connaître les personnes handicapées et prendre les dispositions nécessaires pour celles qui souhaitent participer aux réunions et aux initiatives : accessibilité des lieux de réunion, documents en gros caractères ou en braille...

Faciliter l'accès des personnes handicapées aux commerces et aux services privés

- Développer l'accessibilité des commerces, des restaurants et des cabinets de santé et développer l'information des propositions commerciales par des supports adaptés (ex. menu en braille...)
- Aménager et équiper les moyennes et grandes surfaces commerciales au profit des personnes handicapées : chariots adaptés, caisses accessibles, largeur de passage suffisante des rayons, pictogramme pour reconnaître les produits, affichage des prix à la caisse possibilités de s'asseoir...

- Informer et sensibiliser le personnel des commerces et services privés à l'accueil des personnes handicapées
- Prévoir des aides humaines dans les commerces
- Créer plus de stationnements réservés devant les cabinets paramédicaux et médicaux
- Obtenir des directeurs de supermarchés que le personnel de sécurité reçoive la formation aux premiers secours

Favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la vie associative, touristique et festive

- Mieux accueillir les personnes handicapées dans les associations locales
- Assurer l'accessibilité des locaux associatifs et lieux de plein air
- Assurer l'accessibilité des lieux touristiques du Pays de Lorient
- Réalisation de parcours praticables et accessibles et mentionner dans les brochures correspondantes quelles personnes handicapées peuvent être accueillies
- Améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les manifestations festives comme la fête de la musique, le festival interceltique...
- Encourager la dynamique des associations oeuvrant dans le monde du handicap

Transports et déplacements

Favoriser l'accès des personnes handicapées aux transports en commun

- Développer l'accessibilité des lignes de transport de Cap L'Orient: bateaux, véhicules et stations aménagés, équipés en dispositifs sonores et lumineux...
- Assurer l'accessibilité des trains et de la gare SNCF de Lorient
- Assurer l'accessibilité de la gare maritime et des bateaux de Lorient
- Assurer l'accessibilité des transports aériens et de l'aérogare de Lorient-Lann Bihoué
- Permettre une bonne identification et le respect des places assises réservées
- Sensibiliser et former les professionnels des transports en commun à l'accueil des usagers handicapés
- Favoriser l'accompagnement par une tierce personne, à l'image de la gratuité accordée sur les lignes de transports de Cap L'Orient aux voyageurs accompagnant une personne handicapée
- Maintenir et optimiser le service spécialisé PMR à l'échelle de l'agglomération lorientaise 7 jours sur 7

Favoriser l'accès des personnes handicapées au transport individuel

- Augmenter le nombre de places de stationnement adaptées et réservées sur la commune, tant sur la voie publique que les parkings de largeur suffisante, et

garantir la possibilité de leur utilisation notamment aux abords des cabinets de santé et pharmacies

- Autoriser les titulaires de la carte « station debout pénible » à utiliser les places de stationnement réservées
- Développer l'accessibilité des stations de distribution de carburant et des stations de lavage automatique

Optimiser les conditions de cheminement des personnes handicapées

- Etablir une continuité entre l'accessibilité des transports et celle des déplacements au sein de la cité : création de bateaux au niveau des passages pour piéton, trottoirs d'une largeur minimale de 1,40 m, revêtements différenciés, dispositifs podotactiles, signaux sonores associés aux feux de signalisation...
- Développer une campagne de sensibilisation pour prévenir l'encombrement des trottoirs par les véhicules mal stationnés, les containers à déchets, les panneaux publicitaires mobiles...

Fait à Lanester, le 21 avril 2005

Le Maire de Lanester
Conseillère Générale du Morbihan
Thérèse THIERY